

LES TRAITÉS STATIONS HISTORIQUES

par P. A. ARGYROPOULO

Ancien Ministre des Affaires Étrangères de Grèce

Docteur honoris causa de l'Université d'Alger

Les traités de paix que les belligérants passent entre eux pour régler les différends qui les avaient dressés les uns contre les autres sont des stations historiques dans les relations des États. Ou bien ce sont des accords limités quant à leur objet et souvent à leur durée, qui n'engagent que leurs signataires, et qui sont le règlement de différends précis et actuels, ou bien des accords d'une portée plus grande et d'un horizon plus large, qui traitent de problèmes généraux, en vue de prévenir des conflits, et qui sont ouverts à la signature de tous. Telles la S.D.N. et l'O.N.U., conclues en prévision d'événements qui ne sont pas entrés encore dans l'histoire. Stations d'espoir, créations de notre esprit, résultat de ce que nous croyons être notre expérience des problèmes humains.

Avant d'entrer dans l'examen de certains traités, ceux de Westphalie, de Vienne, de Karlowits, qui sont des stations historiques d'une importance capitale, pour aboutir aux dernières évolutions des problèmes qu'ils avaient pensé résoudre, je rappellerai quelques faits d'un caractère général, des précédents qu'il convient d'évoquer pour juger de la valeur d'un traité de paix.

C'est ainsi, alors que certains traités marquent un arrêt définitif, le terme des différends dont ils furent l'occasion, d'autres ne marquent que des arrêts provisoires, des suspensions d'armes, comme pour reprendre haleine. C'est plus généralement le cas lorsque les traités de paix sont rédigés par une Coalition, car les Puissances, qui les rédigent et les imposent, unies dans la guerre, poursuivaient par devers elles des buts particuliers, et leur désaccord apparaît souvent fondamental quant aux conditions à imposer et aux mesures à prendre pour assurer l'exécution des clauses du traité. Ainsi certains des traités qui ont mis fin à la première guerre mondiale ont mis en lumière, sur plusieurs points, la non conformité des vues européennes et des vues de l'Amérique, ce qui, entre autres, rendit irrécupérables les Réparations, ou impossible la neutralisation de certaines régions. Aussi, alors qu'on avait espéré avoir résolu les problèmes qui avaient provoqué la guerre de 1914, ou

que la guerre avait soulevés au fur et à mesure qu'elle se poursuivait, la seconde guerre mondiale éclatait dix-neuf années à peine après le traité de Versailles et on en est encore à attendre, depuis quinze années, que les vainqueurs se mettent d'accord sur le problème fondamental du traité de paix avec l'Allemagne. Les Coalitions, qui gagnent difficilement la guerre, gagnent plus difficilement encore la paix, lorsqu'elles ne la perdent pas.

Parfois aussi, les traités, ceux de Vienne par exemple, auxquels je reviendrai, sont morts-nés, parce qu'ils s'attardèrent à des solutions qui allaient à contre-courant de l'évolution et des sentiments des peuples, aussi bien de ceux qui avaient aidé les souverains à vaincre, que de ceux qui avaient en fin de compte perdu la guerre, mais qui n'en demeureraient pas moins des facteurs politiques essentiels sur l'échiquier européen. La défaite des armes est loin de mettre un terme à l'évolution des idées-forces.

Enfin, parfois encore les traités de paix sont précaires parce que vainqueurs et vaincus ne se sont pas exactement rendu compte des avantages qu'ils devaient en retirer ni des obligations qu'ils assumaient. En voici deux exemples. Au cours du XVIII^e siècle, deux traités, celui d'Utrecht, au début du siècle, et celui de Paris en 1763, consacraient la puissance coloniale et commerciale de la Grande-Bretagne ; et cependant, on notait aussitôt des réactions inattendues chez le vainqueur et chez le vaincu. Et d'abord les réactions au second traité. La City, qui dirigeait en fait la politique extérieure du Gouvernement Britannique, fut sur le point de renverser le Premier Ministre Pitt, parce que la France, tout en cédant aux Anglais les Indes et le Canada, conservait le droit de pêche dans les eaux de Terre-Neuve, précédemment cédée à l'Angleterre par la France. Qu'importaient de vastes territoires pour les gens de la City, puisque les Français pêcheraient dans des eaux anglaises ! Cela, par ailleurs, paraissait plus précieux aux Français que de conserver le Canada. Et cependant, aujourd'hui, quelle puissance assure à la Grande-Bretagne le Canada au sein du Commonwealth, et quelle eût été la situation de la France si elle l'avait conservé ! Utrecht et Paris ne mirent pas fin aux différends entre l'Angleterre et la France. Ce furent à peine des temps d'arrêt.

Utrecht devait ouvrir un nouveau conflit entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, parce que celle-ci avait concédé un droit à son adversaire sans en mesurer les conséquences, l'Angleterre ayant introduit une clause dans le traité de paix qui semblait négligeable, mais qui, au lieu de mettre fin au conflit, allait en ouvrir un autre, qui dura de longues années. L'Espagne, qui possédait d'immenses possessions en Amérique, entendait y conserver le monopole du commerce. D'où le conflit qui

durait depuis longtemps entre l'Espagne et l'Angleterre, qui a grandi par le commerce entendait mettre fin, à son profit, au monopole espagnol. Elle y parvint par ruse. Au Traité d'Utrecht, l'Angleterre obtenait d'envoyer chaque année un navire de 300 tonnes dans le port de Porto-Bello pour y décharger et vendre ses marchandises sans acquitter aucun droit. Or, au fur et à mesure que « *le navire de permission* » déchargeait ses marchandises, il était ravitaillé par d'autres navires anglais. Les Espagnols avaient signé un traité de dupes, et durant de longues années le Traité d'Utrecht loin de terminer le conflit anglo-espagnol devait l'envenimer. Il faut lire soigneusement le texte d'un traité avant de signer ; nous en avons un exemple récent.

Et une dernière remarque : il nous faut remonter dans l'Histoire pour retrouver les causes des conflits actuels qui reapparaissent, alors que les traités semblaient devoir ouvrir des voies nouvelles ; la géopolitique est un impératif territorial, et la mentalité des peuples ne change pas aisément ; on la retrouve, conquérante ou pacifique, malgré de dures leçons. Le présent est dans une large mesure le développement de ce qui a été, et qui n'est pas fini ; les peuples y retrouvent la raison de leur grandeur comme de leurs défaillances, et le présent son explication. Aussi est-ce à de lointains conflits que je vais remonter, et aux traités vieux de plusieurs siècles qui ont tenté d'y mettre fin, sans toujours y parvenir lorsqu'ils allaient à l'encontre des enseignements de l'Histoire. Je prendrai comme exemples trois traités, ceux de Westphalie de 1648 et ceux de Vienne de 1815, bien que séparés par 167 années et que d'autres traités aient été signés dans l'intervalle, et pour troisième exemple le traité de Carlowitz, qui a réglé les affaires d'Orient et les relations de l'Est avec l'Ouest pour aboutir au Traité de Lausanne de 1923. Ces traités marquent la fin d'une époque et le début de l'Europe Contemporaine.

LES TRAITÉS DE WESTPHALIE

Avant de rappeler les dispositions des deux traités de Westphalie signés à Osnabruck et à Munster, qui mettaient fin à la guerre de Trente Ans, je rappellerai la nature des différends qui divisaient les Allemands et les États de l'Europe continentale au début du XVII^e siècle, problèmes multiples et complexes, que les signataires des deux traités tentèrent de résoudre après huit années de négociations.

La première cause de ce long conflit était le rêve de domination universelle de la Maison de Habsbourg qui, depuis l'ascension de Charles-Quint à la tête du Saint Empire Romain Germanique, se posait en héritier de la Rome Impériale, en défenseur de l'Eglise, de son unité, et de ses dogmes. Les Habsbourgs de Vienne étendaient leur pouvoir

sur l'Allemagne, réclamant par droit d'héritage des provinces françaises, et débordaient au delà des Alpes ; de Madrid ils s'étendaient au delà des mers. Contenir et réduire la puissance des Habsbourgs, agissant en commun accord, était vital pour les états voisins, pour la France, bloquée par leurs forces coalisées sur les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, pour les États de la Péninsule italienne, pour la Confédération Helvétique, et les Provinces Unies menacées par les Habsbourgs d'Espagne, établis dans les Flandres. Donc conflit de caractère international.

La seconde cause du conflit était plus complexe, car elle était à la fois d'ordre intérieur, germanique, conflit entre les Allemands, et d'intérêt international. Depuis plus d'un siècle, les Protestants, Luthériens et Calvinistes, luttèrent pour la reconnaissance de leurs Églises et l'égalité entre Catholiques et Protestants. C'était une réaction germanique contre l'Église romaine, ce qui faisait la force des Protestants. Cette guerre entre Allemands avait amené en faveur des protestants d'Allemagne l'intervention d'une puissance protestante, la Suède, par solidarité entre églises réformées et par hostilité contre la toute-puissance d'un empire catholique à tendances universelles, ainsi que d'une puissance, la France, qui bien que catholique, séparait les intérêts de l'État de ceux de l'Église pour le service des premiers, politique déjà traditionnelle. Le conflit avait un double caractère, intérieur allemand et international.

La lutte qui se poursuivait depuis longtemps des princes souverains allemands dans l'Empire contre l'omnipotence impériale, souvent par les armes, constituait un troisième élément, spécifiquement allemand, du grand conflit.

Telles étaient les causes principales de la Guerre de Trente Ans, qui s'étendit à l'Occident, ensanglanta l'Allemagne et la livra au pillage ; et c'est pour mettre un terme à cette longue lutte que les plénipotentiaires des États intéressés signèrent les deux traités de Westphalie, dont certaines clauses devaient régler définitivement et d'autres provisoirement et partiellement les problèmes en suspens.

* * *

Les deux traités, publiés le même jour (24 Octobre 1648), furent signés le 6 Août 1648 à Osnabruck par les Protestants et le 8 Septembre à Munster entre Catholiques, car le fanatisme religieux permettait difficilement les discussions en commun. Les clauses des traités réglaient les questions de frontières (clauses internationales), les différends religieux (clauses d'un caractère mixte), les problèmes constitutionnels à l'intérieur de l'Allemagne.

Les parties en présence étaient la France, la Suède, la Suisse, la

Hollande, les républiques et les princes italiens, les Protestants allemands d'une part, et de l'autre, l'Empereur et l'Allemagne catholique, l'Autriche pour toutes ses possessions et l'Espagne avec les siennes sur le Rhin et les Pyrénées, et le Saint-Siège.

La France se vit confirmer la réunion de l'Alsace qui s'était donnée au Roi de France, pour se soustraire à l'anarchie germanique et à son trop lointain Landgraf autrichien. Et ainsi s'affirme la politique française des États nationaux, poursuivie depuis le Traité de Verdun de 843, qui distingua les peuples français et allemand dans leurs aspirations et leur comportement durant des siècles, l'Allemand poursuivant la renaissance de l'Empire de Charlemagne et le rêve impérial, auquel les traités de Westphalie portèrent un coup décisif. Deux cents ans plus tard le Roi de Prusse devait ceindre la couronne impériale et rétablir l'Empire, mais qui fut allemand et non pas l'héritier du Saint Empire Romain, Empire de plus en plus centralisé et national, réalisation de ce qu'avaient voulu les traités de 1648.

L'Espagne, qui ne posa les armes qu'en 1659, au traité des Pyrénées, dut céder à la France les pays qui, par delà la frontière naturelle des Pyrénées, empiétaient sur le territoire français, et consentir aussi des sacrifices en Lorraine et vers les Flandres. Malgré quelques péripéties, temporaires, ces annexions françaises devaient être définitives, parce qu'elles répondaient à des impératifs de la géopolitique. Elles consacraient la défaite des deux branches de la Maison de Habsbourg.

Le recul des Habsbourgs s'accroît en ce qui concerne les cantons suisses et les Hollandais dont l'indépendance est définitivement reconnue. Quant à la Suède, elle obtient la Poméranie, bien que terre allemande ; et puissance protestante, des principautés et des évêchés catholiques ; par suite de ces annexions de terres allemandes, la Suède, puissance étrangère en Allemagne, obtient trois voix à la Diète. Ces clauses territoriales et politiques, négation des principes nouveaux qui se dégageaient, ne pouvaient être définitives.

Mais Habsbourgs et catholiques font encore les frais de la guerre avec le Brandebourg (la Prusse perçait déjà sous le duché) et le Mecklembourg, qui, eux aussi, obtenaient des évêchés catholiques, et le premier encore Magdebourg. Enfin l'Électeur protestant était rétabli au Palatinat.

Il ressort de toutes ces clauses, qu'ici de nouveau la défaite de l'Empereur et du Saint-Empire est sévère, que la défaite de l'Église romaine ne l'est pas moins, et que la coexistence d'États idéologiquement séparés est un fait nouveau qui entre définitivement dans le droit public européen.

Les Protestants, déjà avantagés sur le plan international, vont

l'être également en Allemagne. C'est ainsi que la Paix d'Augsbourg, signée en 1555 entre Charles-Quint et les Lutheriens, mais constamment violée, fut définitivement sanctionnée et ses clauses étendues aux Calvinistes ; les tribunaux ecclésiastiques (catholiques) ne devaient plus connaître des différends entre catholiques et protestants, et ces derniers obtenaient 14 sièges sur 50 à la Diète ou Chambre Impériale, Tribunal arbitral, fondé en 1495, pour connaître des différends entre l'Empereur et les Princes germaniques, ainsi que des différends de ceux-ci entre eux.

Ainsi, à l'intérieur de l'Allemagne elle-même, l'égalité entre catholiques et protestants est reconnue, c'est là un point acquis, qui mettait fin aux guerres religieuses en Allemagne. A l'avenir les Princes éviteront de se mêler des différends entre Églises qui coexistent légalement, et plus tard, lorsque les situations seront renversées dans l'Empire fondé par la Prusse protestante, l'Église et le parti catholiques y occuperont une place éminente ; ils profiteront alors de ce qui leur fut imposé en 1648.

Cependant en 1648 l'égalité entre *princes* et *églises* catholiques et protestants n'assurait pas aux *individus* la liberté religieuse ; les princes conservèrent le droit d'imposer leur religion à tous leurs sujets en vertu de l'axiome « *cujus regio ejus religio* », les individus acquéraient seulement le droit d'émigrer. Les traités de Westphalie étaient donc incomplets sur ce point ; ils posaient un jalon ; mais la liberté de conscience devait être proclamée par d'autres en d'autres temps.

Et il nous reste un dernier point à examiner, les réformes dans la Constitution de l'Empire ; ici encore l'Empereur voit ses pouvoirs réduits, il cesse en principe d'être le maître des terres germaniques, exception faite de ses propres domaines, et chaque prince est le souverain de sa terre. L'Empire devient une Confédération sur de nouvelles bases.

Par ailleurs les princes souverains entrent à la Diète, chambre confédérale, qui voit ses pouvoirs élargis, puisque l'Empereur ne peut plus sans son consentement lever de nouveaux impôts, ni déclarer la guerre au nom de l'Empire. Il ne peut le faire qu'au nom de ses États héréditaires ; et de même les princes souverains (Bavière, Saxe, Hesse, etc.), sans l'autorisation de l'Empereur, peuvent conclure des traités avec les puissances étrangères, c-à-d. également des accords militaires avec les conséquences que cela comporte. Ainsi les traités de Westphalie établissaient un équilibre entre les pouvoirs, mais leurs clauses contenaient des germes dissolvants, et il fallut l'intervention de la Prusse, deux siècles plus tard, pour raffermir l'unité allemande. Ici les Traités de 1648 activeront une évolution mais ne mettent pas un terme aux dissensions. Cette évolution, sous des pressions intérieures, va s'accroître en 1798, en 1801 jusqu'en 1806 ; Napoléon a dissous ce qui restait de l'Empire, et

l'Empereur à Vienne dès 1804 avait, de son propre consentement, remplacé la couronne impériale élective allemande par une couronne impériale autrichienne. La Confédération du Rhin avait liquidé l'empire allemand des Habsbourgs. Mais les traités de 1815, dans leurs dispositions principales vont marquer un temps d'arrêt dans l'évolution commencée en 1648.

LES TRAITÉS DE VIENNE DE 1815

Ces traités ne marquèrent même pas un arrêt dans les complications internationales, qui, quelques années plus tard, réapparurent sous un aspect nouveau, car ce qui fut décidé à Vienne, sans liquider le passé, bloquait l'avenir ; seuls les deux traités de Paris, traités de liquidation des affaires françaises, préliminaires des traités de Vienne, consacraient un état de choses qui est demeuré à peu près définitif. En effet, ils ramenaient la France à ses frontières de 1791 sans la démembrer ; l'espoir des Coalisés de 1791 de démembrer la France après avoir démembré la Pologne s'avérait vain, aussi bien que, sans issue, la réaction de conquête des Français. Cela était conforme aux principes qui s'affirmaient depuis 1648.

Mais il n'en fut pas de même pour ce qui se décida à Vienne ; ce ne fut pas la paix des Peuples, comme aux traités préliminaires de Paris, mais des arrangements entre Rois, au détriment des États les plus faibles, et à la charge des Peuples au concours desquels ils devaient leur victoire militaire sur la France, marchandage cyniquement formulé par Alexandre I dans sa réponse à Talleyrand : « le Droit, affirma l'Empereur, c'est les Intérêts des Grandes Puissances ». Et ce fut la curée : l'Autriche, obligée de partager avec la Prusse l'hégémonie en Allemagne, se payait en Italie avec Venise et ses possessions dalmates, avec des Archiducs établis dans les vieilles capitales italiennes : c'en était fait du royaume d'Italie ébauché par Napoléon, mais non de la conscience nationale réveillée en Italie. Après cinq années à peine, la semence allait pousser ses premiers germes. L'Angleterre ne restituait pas à son allié hollandais ses colonies, le dédommageant en lui livrant la Belgique. La Prusse recevait en échange de Varsovie, qu'Alexandre s'était annexé, une partie de la Saxe, s'établissait sur le Rhin et annexait en outre les territoires dévolus à la Suède par le traité de Westphalie, corrigeant sur ce point une erreur du traité de 1648, et faisait de la Prusse, grandie, le champion de l'indépendance de l'Allemagne ; partageant avec l'Autriche la Présidence de la Diète de Francfort elle apprêtait sa montée vers l'Empire qui sera allemand.

Alexandre I gardait la Finlande et se faisait couronner Roi de Pologne, espérant répondre ainsi aux vœux ardents des Polonais à l'indé-

pendance, et dans ce complexe de conquête et de libéralisme, il donnait à la Suisse une Constitution. Et couronnement du système, si c'en était un, la Sainte-Alliance, due à l'initiative personnelle d'Alexandre, devait assurer le bonheur des peuples en récompense de leurs sacrifices sur les champs de bataille, mais qui fut « escroquée » par Metternich, pour qui le bonheur des peuples était leur obéissance aux rois et leur soumission à l'ordre établi. Mais cinq années ne s'étaient pas écoulées que déjà commençait la détérioration du système qui alla se précipitant parce que, remarquait Byron, la défaite militaire de Waterloo n'était pas la défaite de la Liberté qui avait survécu et allait triompher en Grèce, en Italie, en Hongrie et en Pologne même, démentis donnés aux principes des traités qui venaient d'être signés, démentis que la Constitution helvétique et le retour de la Poméranie à L'Allemagne inscrivaient déjà dans les traités eux mêmes. Ainsi au lieu de solutions, ou même d'un arrêt dans les conflits, une période de réaction aux clauses et à l'esprit des traités de 1815 allait s'ouvrir, ensanglantée par de nouveaux combats.

Mais avant de rappeler les dernières étapes de l'effondrement du système de Vienne, tournons-nous vers l'Europe Orientale, dont l'histoire est indissolublement liée à celle de l'Occident ; leurs problèmes furent toujours dépendants les uns des autres pour évoluer parallèlement vers des solutions qui leur seront communes.

LE TRAITÉ DE KARLOWITS

Tandis que les traités de Westphalie marquaient des temps d'arrêt, en partie temporaires, dans les querelles des Puissances occidentales, un autre traité, signé cinquante ans plus tard, en 1699, le traité de Karlowits, mettait un terme à l'avance des Ottomans en Europe et ouvrait l'ère des émancipations nationales.

Au milieu du XVII^e siècle, les Ottomans étaient parvenus au faite de leur puissance et de leur gloire. A l'est de l'Europe, la Valachie, la Moldavie et le Khan des Tatares de Crimée avaient signé des traités de vasselage, et les Ottomans menaçaient l'Ukraine et Kiev, où on s'en souvient encore aujourd'hui. En Europe Centrale, la Transylvanie et la Hongrie avaient succombé, et en 1683 les Ottomans avaient mis le siège devant Vienne qui fut sauvée de justesse par le roi de Pologne Jean Sobieski. Dans l'archipel, les Venitiens avaient perdu Chypre et se maintenaient difficilement dans quelques îles et au Peloponèse. Les pirates écumaient la Méditerranée. La menace était grande. Les Européens ayant enfin suspendu leurs querelles en 1648, unis devant le danger commun, résistèrent et attaquèrent.

Après une guerre, qui dura dix années, menée contre les Impériaux qui, vainqueurs à Salankemen et à Zenta, prirent l'offensive ; guerre contre la Russie établie à Azow ; contre la Pologne avec des alternatives de victoires et de défaites ; contre Venise ; et après des négociations, souvent suspendues, qui, comme en Westphalie, durèrent huit années, le Sultan s'inclina et signa le 29 janvier 1699 la paix de Karlowits, avec ses vainqueurs, grâce aux bons offices de l'Angleterre et de la Hollande, qui avaient en Orient des intérêts commerciaux considérables, qu'elles voulaient sauvegarder et étendre dans l'Empire affaibli, mais qu'elles ne voulaient pas détruit, afin de pouvoir encore l'exploiter.

En vertu des clauses du traité, Venise gardait ses possessions, mais devait voir bientôt sa puissance s'éteindre, car sa présence en Orient n'était guère plus légitime que celle des Turcs. Le Tsar gardait Azow et le Sultan perdait le contrôle exclusif de la Mer Noire et le contact avec les Tatares. Quant à la Pologne, elle rentrait en possession de l'Ukraine et de la Podolie. Mais c'est en Europe Centrale que la défaite des Turcs était écrasante : ils perdaient la Hongrie et la Transylvanie, tandis que les Autrichiens s'installaient aux portes de Belgrade. Karlowits mettait *fin* à l'*offensive* des Ottomans en Europe, moment historique dans la lutte entre l'Est et l'Ouest, point de *départ* de l'*offensive* des Puissances chrétiennes contre l'Empire Ottoman, qui se poursuivit sans relâche pendant 250 ans, jusqu'à la dissolution de l'Empire et la fondation de l'État national turc de Kémal. Car appuyant la pression extérieure, la montée des peuples asservis, le nationalisme triomphant, faisaient craquer l'Empire du dedans. Depuis Karlowits allaient s'affronter d'une part la conception impériale, la raison de l'État et l'asservissement des nationalités et, d'autre part, le droit des Peuples à l'indépendance. Et ici, nous verrons bientôt la destinée si différente des deux grands vainqueurs de Karlowits, de l'Autriche, qui ira à sa perte parce qu'elle refusait aux peuples le droit à la liberté, et de la Russie qui les appellera à l'indépendance. Et ainsi l'Autriche, qui en 1699 était aux portes de Belgrade, et qui en 1878 devait occuper la Bosnie et l'Herzégovine, s'effondrait en 1918 en même temps que son adversaire ottoman, et pour les mêmes causes.

Tout au contraire, la lutte qui allait opposer la Russie à la Porte durant deux siècles porte à l'actif de la Russie la libération des peuples par étapes successives, en 1774 le traité de Kaïnardji, en 1829 le traité d'Andrinople, par lequel Nicolas I^{er} imposait à la Porte la pleine autonomie des Principautés Danubiennes et de la Serbie, et l'indépendance de la Grèce ; autant d'étapes jusqu'à la victoire définitive des nationalités scellée en 1913 à Bucarest, à Sèvres en 1920 et à Lausanne en 1923.

* * *

Au cours du XIX^e siècle les mêmes principes s'affirment et s'imposent ; Vienne perdait l'Italie mais les mêmes erreurs recommencent : en Occident l'empire, perdu par les Habsbourgs après leur défaite de Sadowa, renaissait, après la défaite de la France en 1871, sous la forme d'un Empire *Allemand* à prédominance protestante, parfaissant l'œuvre de Westphalie, mais avec les mêmes tendances à l'hégémonie qui condamnèrent les Habsbourgs et qui le mènent à sa perte ; s'il survit à Versailles c'est parce que c'était un état national ; la nationalité le sauve ; mais après la première erreur, celle-ci, se répétant, mit en danger l'unité allemande elle-même. La politique d'hégémonie est condamnée dans l'Europe Contemporaine, et généralement dans le monde, alors qu'au contraire l'indépendance des peuples est acquise. C'est ainsi que les traités de Neuilly, de Trianon et de St Germain, qui consacraient l'indépendance des nations de l'Europe Centrale, demeurent définitifs.

La Paix de Versailles fut une *paix boiteuse*, et l'armistice de 1945 n'a pu, après quinze années, aboutir à la signature du traité de paix avec l'Allemagne, parce qu'ainsi que je l'ai rappelé au début de cet exposé les *accords de coalition*, où chacun des associés poursuivait et poursuit encore des buts particuliers, furent et sont inopérants. Cela fait le jeu des vaincus et pousse les peuples à prendre eux-mêmes en mains la défense de leurs intérêts, comme ce fut dernièrement le cas de l'Autriche. Mais lorsqu'il s'agit d'un grand peuple comme le peuple allemand, une telle initiative, devant la carence des vainqueurs, ne serait pas sans danger pour l'avenir.

Cette initiative des nations à résoudre leurs conflits elles-mêmes en dehors et parfois malgré les Grandes Puissances, a permis entre autres la solution de la Question balkanique par une action concertée des Gouvernements des États de la Péninsule en 1912-1913, qui fut à la fois une victoire sur la Porte et sur les Puissances qui avaient proclamé l'intangibilité des frontières de l'Empire. Le principe des nationalités s'avéra si fort, qu'après la dislocation de l'Empire Ottoman il permettait à Lausanne en 1923 la création d'un état *national Turc* sur les ruines de l'empire, sur l'initiative de Kémal, qui prit exemple pour constituer l'État anatolien turc sur ce qui avait animé durant des siècles les nations asservies et avait assuré leur victoire sur l'Empire Ottoman, le principe des nationalités. Ce qui devait permettre à son Ministre des Affaires Étrangères Rouchdy Bey de dire au Ministre de Grèce à Ankara, le 25 Mars 1925, jour de la fête nationale des Hellènes qui commémoraient leur libération du joug ottoman, « qu'il y avait un siècle exactement que les Grecs avaient donné le premier coup de pioche

pour jeter bas l'Empire vermoulu, auquel les Turcs avaient donné le coup de grâce ».

Ainsi il y a une morale en politique, et c'est à juste titre qu'on emploie le terme de Sciences Morales et Politiques. A suivre le développement des problèmes internationaux et leurs solutions, provisoires ou définitives, ainsi que j'ai essayé de le faire, on constate que les combinaisons des chancelleries ne donnent pas de solutions viables, et que c'est en fin de compte les conceptions objectives, fortes et hardies, les idées simples et honnêtes, la liberté des peuples, l'égalité entre nations, — ce qui est humain — qui l'emportent. Il faut constater aussi qu'il est habile d'être loyal ; c'est l'enseignement qu'on peut tirer du comportement des hommes d'État d'envergure et modérés dans la victoire. Tout cela n'est-ce pas de la morale politique ?